

Où envoyer ma cotisation ?



Pourquoi se syndiquer ?

SNEP-FSU
Essonne



AGIR ENSEMBLE

Marjorie Bounhol

Trésorière départementale du 91



12 rue des Cottages
91330 - Yerres



s2-91@snepsu.net



www.snepsu-versailles.net

DES FACILITÉS D'ADHÉSION



66 % déductibles de ses impôts ou en crédit si
non imposable

Paiement en plusieurs fois (**5 fois maxi**).

Paiement par prélèvement automatique à la
date souhaitée

Reconduction automatique tous les ans **si vous
le souhaitez**

Défendu.e et soutenu.e

En cas de problème, le SNEP-FSU répond rapidement
et apporte l'aide et le soutien nécessaire.

Informé.e

Le SNEP-FSU informe et suit les dossiers personnels.
Le SNEP-FSU diffuse une revue syndicale et
pédagogique (Contrepied, éditée par le centre EPS&So-
ciété). Les textes officiels sont sur le site du SNEP-FSU
ainsi que de nombreuses autres ressources.

Représenté.e

Le SNEP recueille plus de 80% aux élections profession-
nelles. C'est le représentant des profs d'EPS dans toutes
les instances et commissions.

Formé.e

Le SNEP organise de nombreux stages pour agir dans
son établissement et pour être plus efficace dans sa
pratique professionnelle.

AGIR ENSEMBLE

POUR une école de la réussite et un service public
d'éducation réaffirmé !

POUR une EPS et un sport scolaire de qualité pour
toutes et tous !





Syndicalisation 2025-2026

Je renvoie ma fiche à l'adresse du trésorier départemental renseigné dans ce flyer

Date de naissance____/____/____Sexe : F ☐ M ☐

Nom

Nom de naissance

Prénom

Adresse complète

Mail

Téléphone fixe

Téléphone portable

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation ou zone de remplacement

Nom

Adresse complète

Echelon (ou groupe pour les retraités)

Situation administrative (entourez si nécessaire)

TZR Stagiaire sur 1^{er} poste. Temps partiel : %

Disponibilité Congés (parental...)

Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.

Bulletins

Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepiéd », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...

Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <https://www.snepfsu.fr/espace-membre/>.

Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <https://www.snepfsu.fr/espace-membre/>.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2025-2026															
Entourez votre catégorie professionnelle						Catégorie/échelon									
↓	↓	↓	↓	↓	↓	1	2	3	4	5/5HEA1 6/5HEA2 7/5HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - CEPI - PCEA Agri - ENS						100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible								163 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	257 €
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPI HCL - PCEA HCL						216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €			
Prof EPS CLEX (Classe Ex) – P Sport CLEX - CEPI CLEX - PCEA CLEX						254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €			
Chargé d'Enseignement Hors Classe							128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	201 €
Chargé d'Enseignement Classe Ex.								190 €	201 €	227 €	244 €				
Catégorie / échelon						227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Agrégé-e - CTIPS						1	2	3	4/4HEA1 5/4HEA2 6/4HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé-e Hors Classe						130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	303 €
Catégorie / échelon						277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Agrégé-e Classe Ex.- CTIPS Classe Ex.						1	2/2HEA1 3/2HEA2	4/2HEA3 5/3HEB1 6/3HEB2 7/3HEB3	8	9	10	11			
						303 €	325 €	338 €	355 €	370 €	389 €				
CDI : Indice.	Inférieur à 436	→	Groupe 3			120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6		174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4			130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7		183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5			165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8		192 €				
	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.														
	Maitre auxiliaire (MA)														
Prof EPS, sport ou CEPI stagiaire à l'externe						100 €									
Agrégé-e stagiaire nouvel·e enseignant·e						130 €									
Congé parental - disponibilité						46 €									
Stagiaire en report de stage						20 €									
Stagiaire non reclassé·e : selon échelon de la catégorie d'origine.						Contractuel·le (CDD)					Etudiant·e contractuel·le alternant·e				
						Congé de formation					102 €				
Retraité·e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source	Inférieur à 1051 €	→	Groupe 1			32 €	Entre 1 551 € et 1 800 €	→	groupe 4		92 €	Entre 2 551 € et 2 800 €	→	groupe 8	152 €
	Entre 1 051 € et 1 300 €	→	groupe 2			47 €	Entre 1 801 € et 2 050 €	→	groupe 5		107 €	Entre 2 801 € et 3 050 €	→	groupe 9	167 €
	Entre 1 301 € et 1 550 €	→	groupe 3			62 €	Entre 2 051 € et 2 300 €	→	groupe 6		122 €	Entre 3 051 € et 3 300 €	→	groupe 10	182 €
						77 €	Entre 2 301 € et 2 550 €	→	groupe 7		137 €	Supérieur à 3 301 €	→	groupe 11	197 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

- dans le cadre de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒

NE RIEN INSCRIRE ICI

Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP A :

Le :

Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 165 € ne vous coûte réellement que 56,10 €.

Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)